

Redoublement = changement de série?

Par **MelodyDsg**, le **20/06/2019** à **15:05**

Bonjour, ayant demandé autour de moi mais n'étant toujours pas sûre, je préfère demander à la communauté de Juristiant:

En cas de redoublement, restons-nous dans la même série? J'ai ratée ma première année et je suis en série 1, serais-je en septembre toujours en série 1?

Merci de l'attention apportée à ma question :)

Par LouisDD, le 20/06/2019 à 15:09

Salut

Je ne vois pas vraiment à quoi correspond la série 1 ? C'est les groupes de TD ?

Par MelodyDsg, le 20/06/2019 à 15:29

Les étudiants de la série 1 ont cours la matin et les étudiants de la série 2 ont cours l'aprèsmidi

Par LouisDD, le 20/06/2019 à 15:35

Oulala... Pour le savoir le mieux reste de contacter votre scolarité. Mais si votre question c'est mettons pour avoir un emploi à côté, il est normalement possible de changer de groupe (de TD) avec un contrat de travail à l'appui de la demande (enfin dans ma fac c'était comme ça)

Par ., le 20/06/2019 à 16:21

Dépend de la fac

Ils font le classement en fonction des noms?

Donc ça peut changer mais ils peuvent s'arranger

Par MelodyDsg, le 21/06/2019 à 19:50

Oui il classent par nom donc je pense toujours être en première série l'année prochaine.

Merci pour vos réponses :)